

# NA!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 56  
JANVIER 2026  
ISSN 2555-297 X

## 2026 : RELEVER ENSEMBLE LES DÉFIS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Pour découvrir la carte  
de vœux du CESER  
flashez le QR code :



La nouvelle année s'ouvre dans un contexte de dérèglement mondial caractérisé par les tensions géopolitiques, la concurrence internationale exacerbée, les risques environnementaux imprévisibles, l'aggravation des fractures sociales, la nécessaire reconquête de notre souveraineté économique et numérique, etc. Autant d'enjeux qui nécessitent d'appréhender la complexité des phénomènes et rendent nécessaires des politiques publiques nationales et européennes qui dépassent les réponses de court terme.

À l'instar du constat dans de nombreux autres pays, s'ajoute aux turbulences évoquées un profond sentiment de défiance vis-à-vis des institutions et tout particulièrement à l'égard des élu-es. La polarisation du débat public entrave la capacité à établir un diagnostic partagé indispensable pour relever les défis liés au dérèglement climatique, à l'aggravation des inégalités sociales et territoriales ou ceux liés au développement rapide de l'intelligence artificielle qui impactent la vie quotidienne des citoyens et des citoyennes.

C'est dans ce contexte que le CESER de Nouvelle-Aquitaine a fait la démonstration de son utilité en 2025 en élaborant des travaux et des propositions concrètes pour le Conseil régional sur des sujets majeurs. Qu'il s'agisse de l'emploi avec le rapport sur « la transition écologique et la mutation industrielle, un défi gagnant », qui montre que les PME de Nouvelle-Aquitaine peuvent jouer un rôle moteur dans cette mutation ou de la formation des jeunes, dans une région où le taux d'accès à l'enseignement supérieur est un des plus faibles de France. Sur ce dernier sujet, nos travaux ont affirmé une exigence : permettre au plus grand nombre possible de bachelier-es, quels que soient leur origine sociale et leur lieu de résidence, d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences et d'envisager de meilleures perspectives d'insertion professionnelle et d'épanouissement personnel. Notre contribution sur la feuille de route pour l'apprentissage entend conjuguer inclusion et attractivité, solidarité et excellence.

Nous avons montré le rôle déterminant des activités physiques et sportives en termes de santé publique et de cohésion sociale. Une autre contribution appelle au maintien d'une action volontariste en soutien aux manifestations culturelles qui contribuent à la vitalité des territoires.



Tout au long de l'année, le CESER a porté la vision et les exigences de la société civile organisée en alertant sur les difficultés de nombreuses entreprises de l'économie sociale et solidaire, sur l'inquiétante diminution des financements publics pour le tissu associatif ou la nécessité de réviser en profondeur le financement des mobilités et des infrastructures avec une loi de programmation des transports sur 5 à 10 ans, garantissant une planification claire des investissements.

L'activité du CESER en 2026 sera tout aussi productive avec en perspective, à partir du mois de mars, quatre nouveaux rapports : l'un consacré aux cahiers de doléances issus du mouvement des « gilets jaunes » ; un autre s'intéresse aux impacts, risques et opportunités de l'Intelligence artificielle pour les filières économiques régionales ; le troisième se penche sur les questions de mobilité dans les territoires ruraux peu denses, enfin, le quatrième aborde le dialogue social : enjeu territorial et démocratique en Nouvelle-Aquitaine.

En juin prochain, dans un rapport de l'Association des CESER de l'Atlantique, nous éclairerons des défis soulevés au niveau de la ressource en eau.

Nous aurons le souci de conforter nos coopérations à l'échelle nationale avec les autres CESER, à l'échelle inter-régionale avec les CESER des régions voisines mais également avec les CES espagnols – et particulièrement celui du Pays basque – ainsi, qu'au niveau local avec les Conseils de développement qui, pour la plupart, vont être renouvelés

après les élections municipales.

Nos travaux poursuivent une finalité claire : participer à la construction d'une économie soucieuse d'inclusion, de participation autour des enjeux d'égalité d'accès, de bien-être social, dans la perspective d'une société plus humaniste et solidaire. Une nouvelle année riche en perspective, lors de laquelle le CESER entend montrer une fois de plus sa capacité à faire vivre le débat démocratique, argumenté et respectueux.

Permettez-moi d'adresser à chacune et chacun de vous, nos meilleurs vœux de bonne santé, d'épanouissement et de bonheur ; vœux de solidarité et de paix pour 2026.

Yves JEAN, Président

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉ-ES  
REPRÉSENTANT 110\* ORGANISATIONS

PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES,  
ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

SUN

### Sommaire Lettre N° 56

|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Les vœux du président | P.1 |
| Rapports              | P.2 |
| Avis                  | P.3 |
| Actus                 | P.4 |

# CAP VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : la voix des jeunes comme boussole

En matière d'accès à l'enseignement supérieur, la situation en Nouvelle-Aquitaine est paradoxale : d'excellents résultats au baccalauréat, mais une proportion plus faible de jeunes poursuivent ensuite des études supérieures. Le rapport du CESER présenté en décembre 2025 démontre que l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine est moins freiné par le manque d'ambition des jeunes que par un ensemble de contraintes structurelles. Alors que 94 % des lycéens expriment le souhait de poursuivre des études, dans les faits, 41 % y ont déjà renoncé. Ce rapport cherche à comprendre comment l'orientation, le logement, la mobilité, l'offre de formation et le pilotage institutionnel interagissent et influencent l'égalité d'accès des jeunes, notamment dans une région vaste et majoritairement rurale. Croisant analyse de données régionales démographiques et socio-économiques, auditions d'acteurs, sondage auprès de lycéennes et lycéens, entretiens collectifs avec le Conseil régional des jeunes, la méthode de travail a permis de confronter données objectives et vécus des jeunes.



**La voix des jeunes :** Le CESER a souhaité entendre directement celles et ceux qui sont les premiers concernés : les lycéennes et lycéens en sections générale, technologique et professionnelle de Nouvelle-Aquitaine. Un questionnaire a été lancé auquel près de 3 000 lycéennes et lycéens ont répondu. Le rapport présente les principaux enjeux identifiés par les jeunes : orientation, logement, mobilité, Parcoursup, conditions matérielles, sentiment de légitimité, etc. Pour aller au-delà des chiffres et recueillir la parole des jeunes, des « focus groups » et entretiens collectifs sur l'orientation ont été organisés avec le Conseil régional des jeunes. Beaucoup ont parlé de choix souvent contraints, d'un manque d'information fiable et personnalisée, de stress et de renoncement face à Parcoursup, et enfin de freins culturels, sociaux et matériels. L'accès à l'enseignement supérieur n'est pas seulement une question de places ou de procédures. C'est un ensemble d'obstacles, visibles et invisibles, qui pèsent sur leur capacité à choisir et à se projeter.

## Mobilité, logement et pilotage : trois leviers indissociables pour l'accès à l'enseignement supérieur

Passant en revue le maillage territorial existant, avec une analyse fouillée de l'offre de formation, de la dynamique démographique, de la progression du secteur privé, du logement, des transports, des déséquilibres de répartition et des leviers possibles de pilotage, le CESER formule un certain nombre de préconisations opérationnelles. Elles s'articulent autour de deux leviers majeurs : le logement étudiant (avec la création ou la réhabilitation de résidences étudiantes, la mise en place d'un forum régional de la colocation, l'intégration de la mobilité à la stratégie logement) et la mobilité (en jouant sur la tarification solidaire, sur des horaires adaptés, des navettes inter campus, etc.). Pour autant, aucun de ces enjeux ne peut

# « CHOISISSEZ CE QUE NOUS VOULONS FAIRE CROÎTRE ! »

**Interview :** Le rapport présenté par la Commission « Environnement » intitulé « Transition écologique et mutation industrielle : un défi gagnant pour la Nouvelle-Aquitaine », a été adopté en décembre par l'Assemblée du CESER. Le président de la Commission, Hervé PINEAUD, nous présente ce document.

« **NA !** » : Le CESER vient d'adopter le rapport « Transition écologique et mutation industrielle : un défi gagnant pour la Nouvelle-Aquitaine ». Pourquoi ce sujet, quelle a été votre approche ?

**Hervé PINEAUD :** Le problème de la désindustrialisation en France et les questions de souveraineté économique sont des préoccupations partagées par la plupart des membres du CESER. En même temps, les conseiller-es s'inquiètent de l'impact de notre mode de vie, au quotidien, sur la biodiversité : production, consommation, pollution, déchets, etc. Le cheminement de la Commission « Environnement » a abouti à la réflexion suivante : la réindustrialisation des territoires ne peut pas s'opérer à n'importe quelle condition. Il est nécessaire de prendre en compte les impacts des nouvelles implantations mais aussi des modifications (agrandissements, changement de processus de production) sur la biodiversité. La Commission s'est appuyée sur un certain nombre de notions, en particulier celle des « Neuf limites planétaires ». Dans son approche, elle a pris soin de rencontrer des acteurs de terrain – 32 auditions ont été menées auprès d'industriels engagés dans la transition environnementale, d'institutionnels (aménageurs de territoire, facilitateurs d'implantations industrielles), d'experts. Dès le départ, consciente des obstacles rencontrés par les entreprises, la Commission a souhaité ancrer son rapport dans la réalité et ne pas se contenter de quelques injonctions aux industriels ! La Commission s'est emparée de la question des nouveaux modèles économiques, notamment l'économie circulaire. Les questions que l'on doit se poser sont : que veut-on produire ? Réindustrialiser, oui, mais pour quoi faire ?

« **NA !** » : Après avoir posé les principaux concepts, principes, définitions nécessaires à la compréhension du sujet et dressé un état des lieux des atouts et faiblesses de la Nouvelle-Aquitaine, qu'il s'agisse d'environnement ou de développement industriel, la seconde partie du rapport se penche sur « les conditions permettant de concilier transition écologique et mutation industrielle ». Quelles sont-elles ?

**HP :** Cette partie consacrée aux préconisations comporte plusieurs niveaux et s'adresse à différents acteurs. Au niveau local, on ne peut pas traiter le sujet de l'industrie sans l'intégrer à une vision globale territoriale. La Région et les collectivités (EPCI) sont largement

être traité isolément : un étudiant bien orienté mais mal logé renonce ; un campus accessible mais sans transport collectif reste hors d'atteinte ; et sans pilotage partagé, les efforts des uns ne compensent pas les manques des autres.

## L'orientation, clé de voûte de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur

L'autocensure reste un frein puissant à l'accès à l'enseignement supérieur, en particulier pour les jeunes des milieux modestes, des territoires ruraux et pour les jeunes filles. Les préconisations du CESER ont pour objectif de libérer l'ambition et restaurer la confiance, en agissant à la fois auprès des jeunes, des familles et des équipes éducatives. Trois grandes pistes sont développées :

- la création d'un guichet unique régional (physique et numérique) de l'accès au supérieur, interopérable avec Parcoursup,
- l'implication des familles via des ateliers et ressources accessibles,
- le déploiement massif du mentorat, des immersions, de rencontres avec des étudiants et des dispositifs de « shadowing » (amélioration du vécu et du ressenti des personnes concernées et de leur entourage).

## Adopter une approche systémique

Le CESER invite les élu-es et services de la Région à penser l'enseignement supérieur comme un système vivant, et anticiper les profondes transitions numériques, climatiques, démographiques et économiques. Ces mutations transforment les compétences attendues, les modes d'apprentissage et la répartition territoriale des formations, ce qui impose une approche globale et prospective. L'objectif est de garantir une égalité réelle d'accès à l'enseignement supérieur, en évitant que l'origine sociale, le lieu de résidence ou l'absence de réseau ne constituent des freins pour les jeunes à l'horizon 2030. Pour y parvenir, le CESER recommande de faire de l'égalité d'accès un axe structurant des politiques régionales, en articulant formation, orientation, logement, mobilité et inclusion. Cette stratégie doit permettre de réduire les fractures territoriales, de renforcer les solidarités et de valoriser tous les talents présents en Nouvelle-Aquitaine. La levée des obstacles matériels, sociaux et territoriaux doit devenir un pilier du projet éducatif et territorial régional. Cette ambition repose sur un engagement collectif, associant l'ensemble des acteurs, afin de faire de l'égalité d'accès à la formation un levier de cohésion régionale et un investissement durable pour l'avenir de la jeunesse.



## Le Conseil régional des jeunes représenté lors de la séance plénière

Au cours de la séance plénière du 15 décembre dédiée à l'examen du rapport sur l'accès à l'enseignement supérieur, le CESER a accueilli deux membres du Conseil régional des jeunes (CRJ) de Nouvelle-Aquitaine, Léa PELLEGRIN et Pablo SEGURA. Ils ont présenté leur instance, qui permet à ses 108 membres âgés de 15 à 29 ans de s'exercer à la citoyenneté, participer à la construction de politiques publiques régionales et favoriser l'autonomie des jeunes en leur permettant de développer des compétences. L'occasion d'échanger avec eux sur les méthodes de travail du CESER et les propositions formulées dans le rapport intitulé « Cap vers l'enseignement supérieur : la voix des jeunes comme boussole » auquel certains d'entre eux et certaines d'entre elles ont contribué.

concernées par cet impératif. En outre, il faut une réelle mobilisation pour expliquer aux entreprises l'intérêt de la transition écologique ! Aujourd'hui celle-ci est vue par beaucoup comme une contrainte alors qu'elle devrait être perçue comme une chance : de nombreux jeunes diplômés se détournent des entreprises non éco-responsables ; certains industriels ont compris que leur démarche environnementale contribue à la « désirabilité » de leurs emplois, de leurs produits, etc. Ensuite, il faut disposer d'outils pour aider les acteurs à mener la transition environnementale. Mais nombre d'entre eux manquent de moyens d'ingénierie de projet. Il faut donc renforcer leurs moyens d'action. La notion d'éco-socio-conditionnalités a un grand rôle à jouer dans les aides publiques : l'idée est de ne pas financer n'importe quelle industrie mais seulement celles respectueuses de la ressource et de la biodiversité ; même chose pour les projets d'implantation avec l'intégration des risques présents et futurs.

Bien sûr, la stabilité des politiques publiques est nécessaire pour garantir la cohérence des projets à long terme. Cette cohérence doit se retrouver dans les grands schémas d'organisation territoriale comme le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) ou le SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation). Autre condition : la coopération locale. Il y a peu de chances qu'une industrie ne s'implante au milieu de nulle part ! Elle a besoin d'un environnement économique à proximité et de coopération, de partage. À cet égard, le diagnostic de responsabilité territoriale de l'entreprise (RTE) permet d'évaluer la capacité d'intégration à long terme de l'entreprise dans son tissu économique.

« **NA !** » : Le rapport aborde également l'innovation et le « récit commun ». Que pouvez-vous nous en dire ?



**HP :** La notion même d'innovation a été interrogée par la Commission. Innover pour quel bénéfice réel ? Avec quel coût ? La bonne clé d'analyse de la pertinence d'une innovation réside selon le CESER dans la sobriété. Innover pour consommer moins de ressources, moins d'eau, moins d'espace : voilà un principe vertueux. Cela rejoint les questions liées aux modèles économiques, qui doivent inciter à davantage de durabilité.

Quant au récit de société - c'est à dire la vision collective que l'on souhaite porter pour l'avenir - il se résume parfaitement dans la citation de l'économiste britannique Kate Raworth : « le récit ne consiste pas à opposer croissance et décroissance, mais à choisir ce que nous voulons faire croître ».



**Hervé Pineaud**, représentant de l'organisation CGT est président de la Commission « Environnement » et membre du bureau du CESER.

# RIGUEUR IMPOSÉE, CHOIX ASSUMÉS

AVIS

Pour la deuxième année consécutive, l'exécutif régional a fait le choix de présenter un budget primitif alors que le Projet de loi de finances 2026 n'est pas encore voté. L'action régionale est de plus en plus dépendante des décisions de l'État et contrainte par l'érosion progressive de ses marges de manœuvre. Ainsi, pour 2026, sans activation de ses derniers leviers fiscaux (cartes grises et versement mobilité régional et rural), la Région aurait subi une perte nette massive de recettes. Résultat d'une gestion rigoureuse, les ratios financiers s'améliorent cependant grâce à une réduction volontaire des interventions régionales et un choix de ne plus compenser les désengagements de l'État. Non sans risques sociaux et territoriaux a souligné le CESER. Prenant acte de cette situation et de l'extrême rigidité du budget pour 2026, la quasi-totalité des crédits étant pré-engagée, et les autorisations pluriannuelles étant fortement réduites, le CESER a exprimé de vives inquiétudes sur des aspects particuliers :

- L'Économie Sociale et Solidaire est particulièrement fragilisée, avec des baisses significatives des crédits d'Autorisation de Programme, d'Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement, aggravant les difficultés des structures et l'emploi dans le secteur.
  - La formation professionnelle et l'apprentissage sont affectés par le désengagement de l'État. 3 500 places de formation continue risquent d'être supprimées et l'aide à l'apprentissage réduite, ce qui fragiliserait l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi. Si cela se concrétise, le CESER souhaiterait qu'une attention particulière soit accordée aux publics concernés et à la complémentarité des financements.
  - Si les crédits en faveur de la jeunesse sont globalement préservés, le CESER souligne la fragilité persistante des jeunes face aux difficultés d'insertion, de formation et d'accès au logement. Il invite la Région à renforcer son action pour favoriser l'orientation des jeunes (notamment des jeunes femmes) vers les filières scientifiques et techniques.
  - Le CESER alerte sur les risques pour les petites lignes ferroviaires, compte tenu du désengagement de l'État sur la régénération du réseau. Il recommande qu'une exception soit prévue pour les travaux d'urgence, afin d'éviter des fermetures définitives de lignes.
- Malgré les contraintes, l'engagement de la Région en faveur de la transition écologique est maintenu. Le CESER a appelé à une meilleure visibilité de la cohérence entre les choix économiques et les objectifs de Néo Terra, notamment sur la biodiversité, l'eau et l'énergie et à une hiérarchisation claire des priorités.



# AGENCE DE L'ALIMENTATION NOUVELLE-AQUITAINE : VALORISER LE « BIEN MANGER »

AVIS

Le CESER a dressé un constat globalement positif des actions menées par l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA), notamment en matière d'accompagnement des entreprises sur la communication et la valorisation des produits régionaux. Toutefois, face aux crises qui touchent certaines filières agricoles et agroalimentaires, il a proposé de renforcer et faire évoluer ces actions. Il a par exemple suggéré qu'une attention particulière soit portée aux filières les plus exposées aux crises qui touchent les secteurs agricole et agroalimentaire et d'élargir les missions de l'AANA à l'identification des freins à la promotion et au développement des filières, ainsi qu'à la recherche de solutions pour y répondre. Par ailleurs, la promotion des produits néo-aquitains pourrait davantage cibler le territoire régional, afin de sensibiliser les consommateurs régionaux.



Le CESER a également insisté sur la nécessité de mieux articuler les actions de l'AANA avec les enjeux de santé publique, dans le cadre de l'approche « une seule santé / one health » portée par la Région. Cette approche pourrait être intégrée de façon explicite dans les actions de communication de l'agence, notamment par la valorisation du « bien manger », du Nutri-Score et la mise en avant du lien entre qualité de l'alimentation, santé des consommateurs et pratiques de production. Pour l'Assemblée, ces réflexions s'inscrivent dans un contexte de précarité alimentaire croissante, qui interroge la capacité des ménages modestes à accéder à une alimentation saine et locale, et ouvre la voie à une réflexion régionale sur la sécurité alimentaire. Enfin, le CESER appelle à une gouvernance plus transparente et partagée, avec une meilleure information sur les moyens alloués, un suivi renforcé des actions, des indicateurs intégrant les enjeux de santé, l'application systématique des éco-socio-conditionnalités et la mise en place d'une co-gouvernance associant les politiques agricoles et de santé.

# UN PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS EN GESTATION

AVIS



Engagé depuis 2016 par trois intercommunalités de Charente-Maritime, le projet de Parc naturel régional (PNR) a franchi une étape décisive. Après l'aval de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2023, puis l'avis favorable de l'État en 2024 – assorti de réserves – le périmètre du futur parc a été ajusté pour mieux correspondre aux critères nationaux. Ce nouveau périmètre, ainsi que l'adhésion de la Région au syndicat mixte de préfiguration, étaient l'objet d'un projet de délibération examiné par les Assemblées régionales en décembre. Associé en amont, le CESER a salué la méthode et insisté sur plusieurs points structurants. Rappelant la nécessité de préserver une complémentarité forte entre ville et campagne, le CESER a plaidé pour reconnaître Royan comme « ville-porte » du futur parc et intégrer, dès la charte, les enjeux liés à la croissance démographique attendue à l'horizon 2040 : pression sur l'eau potable, assainissement, foncier, mais aussi impacts environnementaux et touristiques sur des milieux fragiles comme le cordon dunaire. Autre enjeu clé relevé par le CESER : la gouvernance. Tirant les leçons d'expériences passées, il a soutenu la création d'un syndicat mixte de préfiguration, tout en appelant la Région à garantir durablement son engagement financier. Il a également proposé d'assurer une représentation de la société civile en modifiant les statuts pour sécuriser la participation de structures représentatives des différents acteurs du territoire qui pourront ainsi être associés de façon effective à la définition des objectifs de la future Charte. De façon globale, face à la diversité et à l'importance des enjeux terre-mer, le CESER a été attentif à la nécessaire coopération entre toutes les parties prenantes du territoire.

# REPENSER L'AVENIR DES LYCÉES EN NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS



Consulté sur le Programme prévisionnel des investissements (PPI) 2022-2028 pour les lycées, le CESER a salué le maintien des budgets dédiés à sa mise en œuvre, garantissant ainsi la continuité des opérations dans les lycées. Il a estimé que la réallocation de 72 M€ vers les opérations courantes pouvait contribuer à répondre à des besoins spécifiques au sein des établissements. Le CESER a donc appelé à poursuivre une gestion budgétaire proactive et agile, capable d'anticiper et d'absorber les fluctuations économiques, tout en maintenant la souplesse du PPI. Il a recommandé une communication renforcée et participative pour mieux associer parents, usagers et personnels

aux projets des lycées. Il a préconisé de ne pas fonder les investissements uniquement sur la démographie, mais de saisir l'occasion pour améliorer les conditions d'enseignement et repenser les lycées comme pôles de services. Enfin le CESER a réaffirmé sa recommandation de distinguer explicitement, au sein du budget des établissements, la part consacrée à l'énergie dans le budget global. Une telle séparation en plus d'une responsabilisation directe des établissements, renforcerait la transparence et permettrait d'analyser plus finement la faisabilité d'une mutualisation régionale des coûts énergétiques, en tenant compte de la diversité des sources et des niveaux de consommation.

# DES AVANCÉES RÉELLES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ MAIS DES FRACTURES PERSISTANTES

AVIS

Lors de l'examen du bilan annuel du Plan d'actions « Réaliser l'Égalité », le CESER a dressé un constat nuancé : il a salué les avancées constatées dans la mise en œuvre du Plan d'actions dans ses trois volets relatifs à sa politique de gestion interne, de déploiement dans les politiques sectorielles et d'actions partenariales mais l'ampleur et la gravité des inégalités et des violences imposent d'aller plus loin. Les progrès se heurtent en effet à un contexte préoccupant. Les violences sexistes et sexuelles, le racisme et les discriminations, notamment dans l'emploi, progressent, tandis que les discours masculinistes gagnent du terrain, en particulier auprès des jeunes. Les enfants restent quant à eux fortement exposés aux violences intrafamiliales, et l'impunité demeure fréquente faute de dépôts de plainte ou de suites judiciaires. Face à ces réalités, le CESER a appelé à intensifier l'action publique : renforcer la prévention auprès de la jeunesse, consolider les formations des encadrants, pérenniser les politiques menacées budgétairement et approfondir les partenariats. Il a soutenu l'expérimentation du congé menstruel, perçue comme un combat pour l'accès aux droits et l'égalité au travail. Au-delà des aspects liés à l'égalité femmes-hommes, le CESER a invité le Conseil régional à enrichir son bilan d'éléments plus complets portant sur également sur les autres discriminations couvertes (handicap, origine, orientation sexuelle), en s'appuyant pour cela sur un renforcement de ses partenariats et en documentant les initiatives ou expérimentations menées. Il a enfin encouragé le Conseil régional à une « budgétisation du genre », dont la mise en place est plus aisée que celle d'un budget sensible au genre.



# Festivals sous pression : UN SOUTIEN RÉGIONAL INDISPENSABLE

À l'heure où les finances publiques se tendent et où les acteurs culturels peinent à retrouver un équilibre durable, en prévision de la révision du règlement d'intervention en faveur des manifestations culturelles courant 2026, le CESER a adopté une contribution spécifique. L'objectif de l'Assemblée est de contribuer le plus efficacement à l'élaboration de la politique culturelle régionale et d'exposer sa perception des objectifs, des critères et des modalités ou principes d'intervention qui devraient guider la révision du futur règlement d'intervention. Le CESER a plaidé pour une révision de ce règlement privilégiant clairement les festivals indépendants, ancrés dans leur territoire, engagés dans la médiation culturelle, l'éducation artistique et la valorisation des talents locaux. Il a mis en garde contre une logique trop axée sur l'attractivité et la seule fréquentation, qui favoriserait les grands événements commerciaux au détriment de la diversité culturelle. L'Assemblée a également insisté sur la nécessité de critères lisibles, de modalités de financement plus sécurisantes et d'une prise en compte réaliste des éco-socio-conditionnalités. Enfin, face aux risques climatiques et à la précarité croissante des structures, le CESER s'est interrogé sur les possibilités de mise en place d'un fonds de garantie sectoriel, activable en cas de sinistre. Il a suggéré au Conseil régional d'étudier la possibilité de consolidation et d'élargissement du « fonds de trésorerie solidaire » mis en place par le Réseau des Indépendants de la Musique. Au-delà des arbitrages budgétaires à venir, le CESER a insisté sur la contribution particulière des festivals et des activités associées aux objectifs de préservation d'un tissu culturel diversifié en région, de diffusion de la création artistique « hors les murs », de valorisation des artistes émergents et des œuvres, ou encore de promotion des droits culturels des Néo-Aquitains.



CONTRIBUTION

# LE BUREAU SE RÉUNIT À L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Parallèlement aux travaux du CESER portant sur l'accès à l'enseignement supérieur, le Bureau a tenu une réunion de travail à l'Université de Poitiers en octobre. Noëlle BONNET, vice-présidente de l'Université en charge de la de la gouvernance et des partenariats, accompagnée du doyen de la faculté « Sciences humaines et arts » Jean-Louis YENGUÉ et de Fabrice VIGIER, maître de conférences au département d'histoire, a dressé un panorama des enjeux transversaux actuels, en insistant tout particulièrement sur les questions de transition écologique et de responsabilité, mais aussi de développement - qu'il s'agisse de maillage à l'échelle européenne ou à l'échelle locale. Sur ce dernier aspect, la vice-présidente de l'université a rappelé un constat bien identifié par les membres de la Commission « Éducation, Formation et Emploi » : alors que la région Nouvelle-Aquitaine détient l'un des meilleurs taux de réussite au baccalauréat, celle-ci est à la traine en matière de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.



ACTU

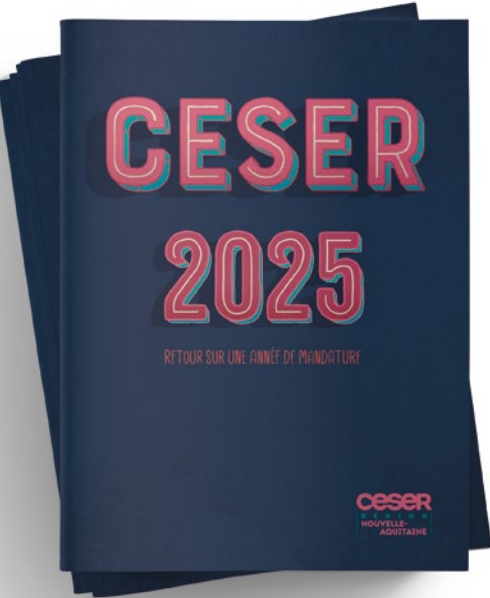
# DES COMPLÉMENTARITÉS À DÉVELOPPER ENTRE LE CESER ET LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES



un objectif affiché de la CRC, assumer ce rôle de « tiers de confiance » et mettre à disposition de tous des informations justes, étayées et éclairées. L'évaluation des fonds européens, de la manière dont ils viennent appuyer les politiques publiques, a enfin été évoquée comme un sujet possible où les deux institutions pourraient travailler ensemble.

Pour sa dernière réunion de l'année, le Bureau du CESER a organisé un temps d'échanges avec Vincent LÉNA, président de la CRC de Nouvelle-Aquitaine, et Clotilde PÉZERAT-SANTONI, vice-présidente en charge notamment de l'évaluation des politiques publiques. En effet, le CESER et la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine ayant en commun une mission relative à l'évaluation des politiques publiques, cette rencontre a été l'occasion de partager leurs visions de l'évaluation, d'échanger sur les thématiques de travail et les positionnements de chacun, sur les méthodes de travail et les coopérations à envisager. Le président Vincent LÉNA a présenté la diversification de l'activité des Chambres régionales des comptes et notamment la mission d'évaluation qui leur a été confiée par la loi « 3DS » depuis 2023. Il a également souligné la mutation des juridictions financières pour s'ouvrir davantage aux préoccupations des citoyens et citoyennes, pour élargir leurs missions, moderniser leurs métiers et renforcer le rayonnement. Au-delà de son activité traditionnelle de contrôle des comptes et de gestion ou des enquêtes communes conduites en lien avec la Cour des comptes, la CRC peut désormais réaliser des rapports thématiques régionaux (par exemple, elle a publié une synthèse sur la gestion du trait de côte en Nouvelle-Aquitaine et sur la gestion du risque incendie des forêts dans les landes de Gascogne), répondre à la demande de collectivités par des audits flash, et lancer des contrôles issus de suggestions d'une plateforme citoyenne. Les échanges avec les conseillers et conseillères du Bureau du CESER ont en outre porté sur la situation financière des collectivités territoriales et les perspectives compte tenu des investissements qui s'annoncent (sur l'eau et sa gestion, pour l'action sociale, pour les investissements liés au vieillissement de la population, etc.). Autre sujet de préoccupation commune évoqué, la prise en compte effective des recommandations de la CRC et les moyens et modalités d'une ouverture des institutions aux citoyens et citoyennes. C'est là

# RETROUVEZ LES ACTIVITÉS DU CESER EN 2025



Le bilan d'activités du CESER 2025 vous permettra d'avoir une vision concrète de l'action et des travaux menés par le CESER au cours des douze derniers mois. Ceux-ci sont de différentes natures : publication de rapports, de contributions, d'expressions et d'avis. Tous se veulent des outils d'aide à la décision pour les politiques publiques régionales. Lorsque l'actualité le réclame, ces réflexions se prolongent à travers l'organisation de tables-rondes et de débats ouverts au public. Tout au long de l'année, les travaux du CESER sont autant de mises en garde, de signaux d'alerte et de propositions d'actions sur des sujets cruciaux pour la région. Ce bilan d'activités illustre également l'ancrage des membres de l'Assemblée dans les différents territoires de la région mais aussi l'implication du CESER à différents niveaux de coopération, national avec les autres CESER, inter-régional à l'échelle atlantique, international avec des CES espagnols et partenaires portugais mais aussi local avec notamment les Conseils de développement. Ce bilan donne enfin un aperçu des travaux à venir en 2026, qui sera également une année riche avec, dès le printemps, trois nouveaux rapports.



ISSN : 2555-297 X  
Lettre bimestrielle  
Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon  
Rédaction : Pôle communication du Ceser  
Maquette : Kymzo - Réalisation : Laplante

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : Sébastien Blanquet-Rivière, Alban Gilbert, Paul Robin, Françoise Roch - AdobeStock : Denis Yevtekhov, Philippe Devanne, S..., Vanhxay - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

| SITE DE BORDEAUX                                                                      | SITE DE LIMOGES                                                                        | SITE DE POITIERS                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 14 rue François de Sourdis<br>CS 81383<br>33077 Bordeaux Cedex<br>Tel. 05 57 57 80 80 | 27 boulevard de la Corderie<br>CS 3116<br>87031 Limoges Cedex 1<br>Tel. 05 55 45 19 80 | 15 rue de l'Ancienne Comédie<br>CS 70575<br>86021 Poitiers Cedex<br>Tel. 05 49 55 77 77 |



Ceser Nouvelle-Aquitaine

ceser-nouvelle-aquitaine.fr

